

VOUS RECHERCHEZ UNE ENTREPRISE

- Candidater à l'une de nos formations directement via notre site <https://www.im-saintetienne.fr/integrer-limse/>
- Démarche importante pour vous aider à trouver un maître d'apprentissage.
- Trouvez dès que possible un employeur dans le métier choisi.

VOUS AVEZ TROUVÉ VOTRE ENTREPRISE

- Complétez AVEC votre futur employeur la Fiche de renseignements obligatoire
- Retournez cette fiche à l'IMSE par mail à administration@im-saintetienne.fr

Cette fiche permet :

- D'établir le contrat d'apprentissage
- D'établir la convention de formation qui précise le programme de la formation, le calendrier de l'alternance
- Et de procéder à une inscription provisoire à l'IMSE.

Il vous sera demandé **VOTRE n° de sécurité sociale (NIR)** ; si vous n'avez pas de carte vitale, celui-ci est à demander via le compte Ameli de votre représentant légal « Attestation de droit » « demander une attestation pour... »

Dans le cadre de l'accompagnement à la formation, et selon votre parcours scolaire, une évaluation des acquis et/ou un entretien sera réalisé à l'IMSE.

Vous êtes en situation de handicap ? Nos services sont à vos côtés pour adapter vos conditions de formation.

Attention : tout document incomplet retarde la procédure d'inscription définitive et engage la responsabilité de l'employeur concernant le financement de la formation et des aides à l'embauche.

L'inscription du jeune sera définitive à réception du contrat signé par les parties.

- **Aide aux 1ers équipements :**

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

- Les équipements professionnels spécifiques (tenue de travail et matériel professionnel de base : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.
- Les équipements professionnels numériques : l'IMSE dote les apprentis du matériel informatique (ordinateurs portables et clés 4G).
- Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

SONT EXCLUS DE L'AIDE : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatiques, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

NB : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut subsister un reste à charge pour l'apprenant selon le secteur.

Rappel :

- La tenue professionnelle est obligatoire en cours de pratique, le jeune doit donc l'apporter le premier jour de sa formation sous peine de sanction.
- Certains documents demandés sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Faute de ces documents, l'inscription risque d'être compromise.

- **Moins de 15 ans :**

2 conventions + 1 courrier d'accompagnement sont transmis avec le dossier d'inscription pour signature par l'entreprise et la famille. Les documents sont retournés à l'IMSE qui se charge de faire signer le LP Benoît Fourneyron. Une copie des documents signés est ensuite transmise à la famille et l'entreprise.

- **Self**

Le plat : 3,80 € - Le supplément 0,50 € (Entrée ou Fromage ou Dessert)

Exemple : une entrée (0,50) + un plat (3,80) + un dessert (0,50) = 4,80 € Carte à recharger par chèque, espèces ou CB

- **Hébergement (Internat Lycée Honoré d'Urfé)**

La nuitée : 15,00 € - Le petit déjeuner : 3,00 € - Le diner : 6 €

La fiche *Demande d'internat* est à retourner avec le dossier d'inscription.